



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Suite à la nomination du nouveau Conseil d'administration
du Réseau hospitalier neuchâtelois

En avant pour l'hôpital de demain !

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris connaissance de la composition du futur Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois, qui entrera en fonction le 1^{er} novembre prochain. Il se réjouit que les deux femmes composant ce conseil de neuf membres soient les expertes proposées au Conseil d'Etat par la Ville pour leurs compétences et leur expérience en matière de santé publique. Le Conseil communal souhaite vivement que cet organe de gouvernance stratégique permette de mettre en œuvre la volonté populaire et législative dans un cadre apaisé. Il salue par ailleurs le travail important accompli par le précédent Conseil d'administration et l'engagement au quotidien des équipes hospitalières en place pour garantir des prestations de haute qualité.

La nomination du Conseil d'administration du RHNE par le Conseil d'Etat neuchâtelois, annoncée ce vendredi 20 septembre, était une nouvelle très attendue. L'entrée en fonction de l'organe directeur du RHNE marque en effet un pas important vers la concrétisation de la volonté populaire et législative. « *Nous espérons vivement que ce nouveau Conseil d'administration puisse aller de l'avant et bâtir l'hôpital de demain, dans la sérénité retrouvée* », souligne Anne-Françoise Loup, conseillère communale en charge de la santé.

Le Conseil communal prend note du fait que deux femmes sur neuf composent le nouveau conseil d'administration, et que toutes les deux ont été proposées par la Ville de Neuchâtel du fait de leurs expertises et de leur vision pour l'avenir de la nouvelle structure hospitalière neuchâteloise RHNE.

Sonia Pellegrini, 42 ans, est docteure en sciences économiques et spécialiste du système suisse de santé. Diplômée de l'Université de Neuchâtel et établie dans le bas du canton, cette quadrilingue travaille depuis huit ans à l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) basé à Neuchâtel en tant que membre de la direction.

De son côté, Rachel Christinat, est avocate et docteur en droit. Cette juriste de 36 ans s'est spécialisée dans le domaine du droit de la santé. Elle travaille actuellement en partie au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNO) ainsi que dans une étude de la place comme avocate associée.

Le Conseil communal salue par ailleurs le travail accompli par le précédent conseil d'administration et par les équipes de l'Hôpital neuchâtelois et espère vivement que la transition se réalise dans les meilleures conditions notamment par le travail dans la continuité de la gouvernance médicale et soignante, ceci afin de continuer d'offrir aux

patientes et aux patients des prestations de santé de haute qualité. Il restera ainsi vigilant dans l'attribution des missions et des prestations qui seront discutées dans le cadre de la réalisation du nouvel RHNE.

Neuchâtel, le 20 septembre 2019

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Anne-Françoise Loup, conseillère communale, directrice de la santé,
032 717 74 02, anne-francoise.loup@ne.ch